



900, de l'Acadie
Victoriaville, Québec G6P 6V7

- DEMANDE
D'OUVERTURE
D'UN COMPTE CLIENT
 DE RÉVISION
DU DOSSIER CRÉDIT
CODE CLIENT :

LE DEMANDEUR				
NOM:			ADRESSE DE LIVRAISON	
ADRESSE:				
VILLE:		CODE POSTAL:	ADRESSE DE FACTURATION	
TÉLÉPHONE:		TÉLÉCOPIEUR:		
SITE INTERNET:				
LES PROPRIÉTAIRES, ACTIONNAIRES ou PARTENAIRES				
NOM/TITRE	%	ADRESSE	N.A.S. ou D.D.N.	TÉLÉPHONE
	()			()
	()			()
	()			()
RENSEIGNEMENTS FINANCIERS				
BANQUE (NOM):		ADRESSE:		NO. DE TÉL.: ()
				NO. DE FAX.: ()
PERSONNE RESSOURCE:			NO. DE COMPTE:	
MARGE DE CRÉDIT AUTORISÉE: \$		MARGE DE CRÉDIT UTILISÉE: \$		TOTAL DES SOLDES DES PRÊTS: \$
FOURNISSEURS (NOMS):		ADRESSE:		NO. DE TÉL.
				NO. DE FAX
				()
				()
				()
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX				
RESPONSABLE DES C.A.P.:		NO. DE TÉL.: ()		COURRIEL :
ACHETEUR AUTORISÉ :		NO. DE TÉL.: ()		COURRIEL :
DÉSIREZ-VOUS UN ÉTAT DE COMPTE: <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Par:			BON DE COMMANDE REQUIS? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
<input type="checkbox"/> Courriel : _____			MOIS DE FIN D'ANNÉE FISCALE:	
<input type="checkbox"/> Télécopieur: _____ <input type="checkbox"/> Poste			DÉBUT DES OPÉRATIONS :	
MARGE DE CRÉDIT DÉSIRÉE:			NOMBRE D'EMPLOYÉS:	
ACHATS MENSUELS PRÉVUS:			CHIFFRE D'AFFAIRES:	
PLACE D'AFFAIRES EN PROPRIÉTÉ <input type="checkbox"/> OU LOUÉ DE :			TÉLÉPHONE :	

Les conditions de la présente demande sont énoncées au verso et devront être signées avant qu'un compte client ne soit ouvert.

CONVENTION D'AFFAIRES

ENTRE: _____
Nom

ville

ET: Acier Victoria
ou Manuvic
ou FMBF

900, de l'Acadie
Victoriaville, Québec G6P 6V7

ci-après nommé L'ACHETEUR

ci-après nommé le VENDEUR

L'acheteur et ses officiers, ci-bas signataires, demandent au Vendeur l'ouverture d'un crédit et acceptent de se conformer aux conditions suivantes qui régiront l'ensemble de leurs relations passées, présentes et futures et prévaudront sur toute autre stipulation.

I. PAIEMENT ET MARGE DE CRÉDIT

Toutes les factures seront payées en monnaie légale du Canada, à la principale place d'affaires du vendeur. Les termes sont net à 30 jours. Il est de l'essence même de cette convention que les factures soient acquittées dans les délais prévus. Le vendeur, le cas échéant, sera fondé de suspendre toute marge de crédit et livraison.

II. PROPRIÉTÉ

Toutes les marchandises livrées demeurent la propriété du vendeur jusqu'à parfait paiement de la facture. Le vendeur pourra en tout temps en revendiquer la possession sans procédure ni avis et l'acheteur, accepte par la présente la publication de cette disposition. De plus, advenant reprise, toutes les sommes déjà versées seront conservées par le vendeur à titre de dédommagement.

III. ÉLECTION DE DOMICILE

Les parties élisent domicile dans le district judiciaire du vendeur pour fins de conclusion, signification et interprétation de cette convention qui sera interprétée à la lumière des lois en vigueur au Québec.

IV. INTÉRÊT & FRAIS ÉVENTUELS

Il est de l'essence même de cette convention, que les factures soient payées dans les délais consentis. Passé ce délai, l'acheteur devra payer un frais d'administration de 1.5% par mois, soit 19.25% effectif l'an, sur toute facture en souffrance. Si le montant de la présente facture doit être confié à un avocat pour paiement ou pour l'exercice des recours à la protection des droits du vendeur un montant équivalent à 20% du montant alors dû deviendra exigible, comme dommage pour l'augmentation des frais de service et d'administration occasionné par ce fait. L'acheteur paiera également les frais de chèques retournés par la banque de l'acheteur.

SIGNÉ À: _____ Le: _____

V. RÉTOUR DE MARCHANDISE

Aucune réclamation ne sera reçue après 15 jours de la livraison. Aucun retour de marchandise accepté sans autorisation préalable et 20% de frais de manutention sera appliqué sur tout retour de marchandise non défectueux.

VI. TRANSPORT

Tout transport est aux frais du vendeur pour tout achat de plus de 400\$.

VII. GARANTIE

Le vendeur garantit ses produits contre tout défaut de fabrication moyennant que les marchandises soient retournées avant pose, ou transformation.

VIII. ASSURANCE

Il est expressément convenu que l'acheteur maintiendra des assurances suffisantes sur les marchandises et enjoint son assureur d'émettre un chèque à l'ordre conjoint du vendeur et lui-même pour tout solde dû advenant réclamation.

IX. INFORMATION

L'acheteur déclare que toutes les informations fournies sur cette demande sont vraies et le vendeur pourra annuler toute entente si ces informations devaient se révéler fausses. L'acheteur s'engage de plus à aviser le vendeur de tout changement dans sa situation pouvant affecter cette entente. **L'acheteur et ses actionnaires autorisent le vendeur ou ses mandataires à se procurer, détenir et échanger toutes les informations utiles à l'établissement de sa solvabilité. Ils enjoignent par la même occasion toutes les personnes concernées de fournir de façon complète et avec diligence toutes les informations requises et les dégagent de toute responsabilité quant à l'effet de telles informations. Le dossier sera conservé au bureau du vendeur, confidentiel et accessible à l'acheteur selon la loi.**

PAR: _____
officier dûment autorisé de l'acheteur

XIII. CAUTIONNEMENT

Le soussigné se porte caution solidaire de l'acheteur pour toutes les sommes dues ou à être dues ainsi que de toutes les obligations et responsabilités qui découlent de la présente convention. Il renonce de plus à tout bénéfice de discussion et division et s'engage à payer sur demande les sommes dues en vertu des présentes. Il est également convenu qu'il sera de la responsabilité de la caution de se tenir informée sur l'état des obligations de l'acheteur.

SIGNÉ À: _____ Le: _____

PAR: _____
Personnellement

TÉMOIN: _____

nom